

Développer la relève scientifique

Un legs de 670 000 \$ pour la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation



Hommage à feu Lucius Belzile – Quatre membres de la famille de feu M. Lucius Belzile étaient présents, le 7 avril dernier, pour le dévoilement d'une plaque souvenir qui est apposée au pavillon Paul-Comtois. (De gauche à droite) – M. Germain Belzile, Mme Miraille Belzile, M. Langis Belzile ainsi que Mme Nicole Belzile accompagnés de MM. Denis Brière, alors recteur de l'Université Laval, Jean-Claude Dufour, doyen de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation et Yves Bourget, président-directeur général de La Fondation de l'Université Laval – Développement et relations avec les diplômés.

Agronome et chercheur, Lucius Belzile a choisi de poursuivre son œuvre en donnant au suivant. Grâce à son legs testamentaire de 670 625\$ à la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation (FSAA), un nouveau fonds voit le jour à l'Université Laval pour soutenir la relève scientifique.

Première dans l'histoire de la Faculté, le *Fonds de la relève scientifique Famille Lucius-Belzile* permettra l'aide financière des étudiants inscrits aux programmes de 2^e et 3^e cycles de la FSAA. Par le versement de bourses d'une valeur de 10 000\$, il favorisera l'accès aux études supérieures et l'avancement de la recherche dans un secteur clé de l'économie.



M. Lucius Belzile

« M. Lucius Belzile est un diplômé de la Faculté qui a décidé de redonner à son *alma mater* après avoir consacré sa vie à la recherche. Son don est

un véritable cadeau du ciel puisqu'il aura pour effet de contribuer au développement de la relève scientifique », a commenté le doyen de la FSAA, Jean-Claude Dufour, à propos du legs officialisé à la suite du décès de M. Belzile, il y a trois ans.

« Un véritable cadeau du ciel »

— Jean-Claude Dufour, doyen de la FSAA

Chercheur dévoué à l'emploi d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, Lucius Belzile était spécialisé en plantes fourragères. En 1968, après l'obtention de son baccalauréat en agronomie, il complétait une maîtrise en physiologie végétale. Afin de souligner l'ensemble de son œuvre, M. Belzile reçoit, en 1993, la médaille de distinction agronomique décernée par l'Ordre des agronomes du Québec.

Une carrière fructueuse

Tout au long de sa carrière, M. Belzile s'est montré très sensible aux besoins de la clientèle liée à l'industrie agricole, en particulier celle associée au domaine de la production. Après plus de quinze années d'efforts intensifs de recherche, il a mis au point la technique du semis direct des plantes fourragères, laquelle consiste à semer directement dans un sol non travaillé.

Visionnaire et soucieux de résoudre des problèmes concrets, Lucius Belzile a toujours fait preuve d'un degré élevé d'engagement dans le transfert technologique. En plus d'avoir signé une centaine d'articles techniques et de vulgarisation, il a notamment été responsable de la rédaction et de la publication d'un important guide traitant de la culture des plantes fourragères.

Conférencier reconnu, ses actions témoignaient d'une préoccupation constante à l'égard de la protection de l'environnement et de l'utilisation du territoire. Il a notamment démontré, par ses travaux de recherche, que la réduction de la dose de certains herbicides n'affectait pas leur efficacité et il a aidé à déterminer les effets du passage répété des véhicules récréatifs sur la végétation cultivée.

« Ce don, que nous soulignons aujourd'hui, rejoint bien l'esprit dans lequel nous avons entrepris la Grande campagne : il laissera une empreinte durable », a déclaré Denis Brière, alors recteur de l'Université Laval. « Il laissera aussi une empreinte tangible, car il concerne notre rapport à la terre qui nous nourrit et les solutions que nous trouverons pour faire face aux enjeux d'aujourd'hui et de demain. »



Donner au suivant

La capsule philanthropique réunit des personnes reliées par l'idée de donner au suivant. La philanthropie fait naître des rencontres inattendues sur le plan humain. Le don de l'un est appelé à influencer la route professionnelle et, quelquefois, personnelle de l'autre.

PROMOUVOIR LE PROFESSIONNALISME

Dr ANDRÉ TURMEL / Neurochirurgien, professeur de clinique, Faculté de médecine de l'Université Laval

« J'ai créé la bourse Vaillancourt-Turmel en hommage aux différentes générations de médecins de ma famille qui sont diplômés de la Faculté de médecine de l'Université Laval depuis 1871. Cette bourse d'engagement vise à encourager les étudiants de médecine de première année à réfléchir et à démontrer leur compréhension ainsi que leur implication dans la promotion des valeurs phares du professionnalisme. »



ORIENTER MON DÉVELOPPEMENT

CHARLOTTE LEMIEUX-BOURQUE / Étudiante au doctorat en médecine, diplômée à la maîtrise en épidémiologie clinique - avec mémoire (M. Sc.)

« C'est un grand honneur d'être la récipiendaire de la bourse Vaillancourt-Turmel. En effet, celle-ci est une reconnaissance et une célébration d'une compétence clé de mon programme d'études : le professionnalisme. Cette bourse me permet de continuer à orienter mes efforts vers mon développement professionnel en diminuant mes soucis financiers. »



NOUVELLES BRÈVES



Dr Simon Kind (à droite) pose en compagnie du Dr Rénald Bergeron, alors doyen de la Faculté de médecine. La cérémonie Les Remarquables s'est tenue le 3 mai dernier au Palais Montcalm en présence de 300 invités.

Les Remarquables: un Prix Jeunes diplômés au Dr Simon Kind

Le Dr Simon Kind (Médecine, 2010, Médecine familiale, 2013), membre du programme de dons planifiés *Pérennia* depuis peu, est l'un des 13 diplômés mis à l'honneur lors de la cérémonie Les Remarquables organisée par La Fondation de l'Université Laval. Âgé de 34 ans seulement, Dr Kind a reçu l'un des quatre Prix Jeunes diplômés en raison de son parcours professionnel exceptionnel,

ses valeurs humanitaires et son implication sociale. En plus d'être médecin d'urgence à l'hôpital de Montmagny, il est également médecin enseignant à l'Unité de médecine familiale de Lévis, professeur adjoint de clinique et responsable de cours à la Faculté de médecine de l'Université Laval et enfin, chef de service du programme national d'évacuation aéromédicale du Québec.



M. Daniel Nadeau entouré de Mme Sophie D'Amours, rectrice, et de M. Yves Bourget, président-directeur général de La Fondation de l'Université Laval.

Nouveau membre au programme Les Cent-Associés

Lors du Dîner des membres du Cercle de la rectrice, le 15 juin dernier, M. Daniel Nadeau a reçu le coffret souvenir exclusif aux membres du programme *Les Cent-Associés*. Homme d'affaires bien connu de la région de Québec, M. Nadeau œuvre dans le domaine hôtelier depuis plusieurs années. Il est le 15^e membre du programme *Les Cent-Associés* qui en compte maintenant 18.

Version papier ou électronique?

Dans un souci de développement durable, La Fondation de l'Université Laval travaille à limiter son utilisation du papier. Ainsi, elle vous propose désormais de consulter votre bulletin *Pérennia* en ligne. Si vous souhaitez le recevoir par courriel, contactez Mireille Lafrance :

mireille.lafrance@ul.ulaval.ca
418 656-2131, poste 7037

Le don par testament :

Une façon simple de redonner!

Accomplir de grandes choses, c'est simple! Vous pouvez effectuer des changements à vos dispositions testamentaires, sans être obligé de refaire votre testament ni de revoir toute votre planification.

Une légère modification testamentaire (ou codicille) vous permet de faire un legs particulier à l'œuvre de votre choix. Cette modification peut se faire sous forme notariée, ce qui lui confère un caractère authentique. Qu'il soit de type olographe ou écrit devant témoin, le testament devra être homologué par la Cour pour valider son authenticité.

« En matière de philanthropie, générosité et fiscalité vont de pair »

Vous pourriez choisir de donner à un organisme de charité des actions d'une société publique, dont la valeur marchande est supérieure à son coût d'acquisition initial. Dans le cadre de ce legs à titre particulier, vous éviteriez l'impôt sur le gain en capital attribuable à ces actions. En plus, vous bénéficieriez d'une déduction fiscale pour une valeur correspondant à celle du bien légué.

Vous pourriez aussi décider de léguer votre immeuble à revenu à une organisation dont la cause vous tient à cœur. Pour ce legs particulier, les avantages fiscaux mentionnés précédemment s'appliqueraient de la même manière. Vous pourriez même donner cet immeuble de votre vivant et en conserver l'usage jusqu'à votre décès. Ainsi, vous profiteriez du bien pendant votre vie, tout en évitant l'imposition du gain en capital attribuable à cet immeuble. L'organisme de charité délivrerait un reçu pour un montant correspondant à la valeur marchande de l'immeuble et disposerait de celui-ci après votre décès.

Bien entendu, tous ces types de legs doivent être planifiés par des professionnels compétents afin de maximiser les avantages fiscaux.

En matière de philanthropie, il faut retenir une chose : générosité et fiscalité vont de pair. Non seulement les dons que vous prévoyez faire à votre décès comportent des avantages insoupçonnés pour vos proches, mais ils vous permettent aussi de laisser votre marque dans la société. Un geste envers l'Université Laval, par exemple, favorise le développement de l'enseignement et de la recherche dans une institution dont les origines remontent à plus de 350 ans!

M^e CLAUDE SAMSON

Côte Taschereau Samson Demers | Société de notaires et conseillers juridiques

« Poursuivre ma passion de l'enseignement, autrement »

Après une carrière bien remplie auprès des jeunes, Yvette LaBrie cherchait une autre manière de changer le monde et de laisser sa marque. C'est pourquoi, en janvier 2017, elle a pris la décision de faire un don planifié à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval.

Diplômée de la Faculté des sciences de l'éducation en 1975, au département de counseling, madame LaBrie cumule près de 20 années d'expérience en milieu scolaire. Mais là n'était pas son choix initial. À 26 ans, son emploi de secrétaire ne lui permettant plus de s'épanouir, elle entreprend un retour aux études qui l'a propulsée vers de nouvelles perspectives. « Pour moi, l'Université est la clé qui m'a ouverte à la vie », se souvient-elle.

Retraîtée depuis plusieurs années, madame LaBrie n'a jamais « fait le deuil » de son métier, qu'elle considère comme le plus beau du monde. « Et pourquoi pas? Le domaine de

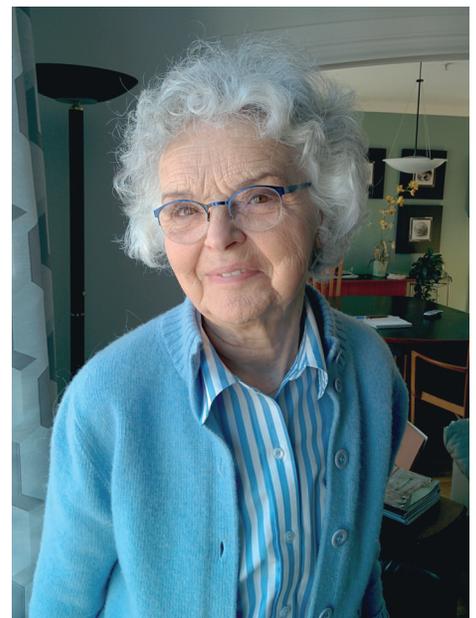
l'éducation n'est-il pas l'assise pour bâtir une société? », lance-t-elle.

Son don à l'Université Laval lui permet de continuer d'exercer sa passion, mais sous une forme nouvelle et elle s'en réjouit : « À partir du moment où j'ai pris ma décision, j'ai su que j'avais fait le bon choix. »

Créer un fonds de bourses

En janvier 2017, madame LaBrie entreprenait les démarches qui l'ont amenée à signer une entente quelques semaines plus tard avec La Fondation de l'Université Laval. Cela confirmait son engagement à léguer 25 000 \$ au fonds créé à son initiative, le *Fonds de bourses Yvette LaBrie*, qui encourage les étudiants et les étudiantes de 2^e et de 3^e cycles en sciences de l'éducation à poursuivre leurs recherches sur la réussite scolaire sous l'angle de la relation école-famille.

(Suite page 4)



Mme Yvette LaBrie a créé un fonds de bourses pour les 2^e et 3^e cycles visant à étudier la réussite scolaire sous l'angle école-famille.

«Par ce fonds, je veux encourager des étudiants et des étudiantes des cycles supérieurs à persévérer, à aller plus loin dans l'analyse et la recherche, pour qu'ils forment leur propre pensée», affirme la donatrice. «Je souhaite leur transmettre ma passion de l'éducation, car chaque matin, je n'ai jamais hésité à aller travailler. Mon don représente une continuité de ma profession que j'ai dû quitter prématurément pour des raisons de santé.»

Comprendre la réalité de l'enfant

Son cheval de bataille? La relation famille-professeur-école. Au cours de sa pratique, elle a souvent constaté que la résolution des problèmes chez l'enfant en milieu scolaire réside dans ce triangle où la collaboration est déterminante entre le professeur, les parents et même la direction de l'école. «Il faut que tous ces gens se parlent et comprennent la réalité de l'enfant. C'est primordial.»

Madame LaBrie est convaincue de l'importance d'investir dans l'éducation: «Que ferais-je d'une nouvelle bague à mon doigt ou d'une autre robe? Quand on a de quoi se nourrir, se loger et s'éduquer, que demander de plus? Le reste est superflu. Je préfère permettre à d'autres de faire avancer l'enseignement, car c'est fondamental pour une société. De toute façon, ça ne me prive de rien de mon vivant.»

«La philanthropie a beaucoup évolué au Québec», poursuit-elle. «Ce qui autrefois relevait de la charité chrétienne s'est transformé aujourd'hui en un geste qui représente pour nous une façon de changer le monde, selon nos valeurs personnelles. Cela passe par le développement des connaissances et

la transmission du désir d'aller plus loin, d'être plus créatif et visionnaire.»

C'est lors d'une séance d'information sur les dons planifiés à La Fondation de l'Université Laval, que madame LaBrie a entendu parler de ce type de don. Elle s'est tout de suite sentie en confiance et a été convaincue : «Cette formule répondait à mes besoins et la Fondation a joué un excellent rôle-conseil. Le don planifié est un beau véhicule et, si mon geste peut en inspirer d'autres, tant mieux. Il démontre que c'est accessible.»

« L'éducation, c'est l'assise d'une société »

LE SAVIEZ-VOUS ?

En cédant la propriété d'une nouvelle police d'assurance vie à La Fondation de l'Université Laval et en la désignant bénéficiaire irrévocable, vos paiements de primes sont considérés comme des dons et donnent droit à un reçu pour fins d'impôts.

À votre agenda



22 AOÛT 2017

Tournoi de golf et randonnée à vélo de la Faculté de médecine – Club de golf de Lotbinière, Saint-Gilles.

VOUS AUSSI VOUS POUVEZ LAISSER VOTRE **MARQUE!** UN APPEL SUFFIT.



Marc Deschênes

Directeur du programme de dons planifiés *Pérennia*
La Fondation de l'Université Laval
2325, rue de l'Université
Québec (Québec) G1V 0A6
418 656-2131, poste 6985
marc.deschenes@ful.ulaval.ca

Le bulletin *Pérennia* est publié à l'intention de la communauté universitaire, des diplômés et des amis de l'Université Laval. Les informations contenues dans ce bulletin ont été recueillies et traitées avec le plus de précision possible. Elles ont pour but de vous présenter des informations générales et non des conseils juridiques ou fiscaux. Elles ne sauraient remplacer les recommandations de votre conseiller financier et de votre conseiller juridique. Les collaborations extérieures dans le présent bulletin, qu'elles soient spontanées ou sollicitées, n'engagent que la responsabilité de leur auteur.

Rédaction : Catherine Gagné, Victoire Caroly et Marc Deschênes. **Ont collaboré à ce numéro :** Geneviève Desbiens, Carole Girard, Érik Leblanc et Me Claude Samson.



UNIVERSITÉ LAVAL

La Fondation
Développement et relations
avec les diplômés